



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture

Question écrite n° 23708

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les politiques linguistiques et culturelles de certains pays européens, parmi lesquels la France, l'Espagne, le Portugal. Objet de promotion de la diversité culturelle, il lui demande de quelle manière l'Union européenne pourrait soutenir les réseaux de la francophonie, lusophonie, hispanophonie à travers le monde.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque la question des relations entre l'Union européenne et les réseaux de la francophonie, lusophonie et hispanophonie à travers le monde. Bien que la Commission n'ait a priori pas vocation à soutenir plus particulièrement une zone linguistique, la réflexion entamée depuis plusieurs années entre les trois espaces linguistiques regroupant les langues latines est de nature à être prise en compte par la Commission dans la mesure où elle concerne un nombre important d'états membres et de citoyens de l'Union et qu'elle vise à promouvoir la diversité linguistique au sein de l'Union européenne et dans le monde. Depuis plusieurs années, les trois espaces linguistiques regroupant les langues latines ont entamé des réflexions communes visant à la mise en place d'une coopération en faveur de la promotion du dialogue entre les cultures, de la diversité culturelle et du plurilinguisme. Le premier des grands colloques réunissant experts, universitaires et intellectuels des trois aires linguistiques intitulé les « trois espaces linguistiques face à la mondialisation » s'est tenu à Paris, en mars 2001, en présence des présidents Chirac, Noboa et Chissano. Depuis cette date, les secrétaires généraux des différents espaces linguistiques - la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Union latine, de l'Organisation des états ibéro-américains, celui de la Coopération ibéro-américaine et de l'Organisation internationale de la Francophonie - ont tenu des réunions régulières. Ils se sont réunis à deux reprises en 2001 pour aboutir à la création de deux groupes de travail, portant, l'un sur l'aménagement linguistique, l'autre, sur les nouvelles technologies. Un deuxième colloque des trois espaces linguistiques s'est tenu à Mexico en avril 2003, sur le thème « Coopération, diversité et paix ». En novembre 2003, les secrétaires généraux des cinq organisations ont lancé un site Internet commun sous le titre : « un site Internet trilingue dédié à la diversité culturelle ». Ce site est destiné à consolider le nouvel espace de coopération que constituent les trois espaces linguistiques qui rassemblent 77 États et trois gouvernements régionaux et représentant 1,2 milliard de personnes. La Commission européenne conduit par ailleurs des actions en faveur de la promotion de la diversité linguistique. Par exemple, le collège des Commissaires a adopté en juillet 2003 un Plan d'action pour la période 2004-2006 visant à promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. Ce plan s'attache, dans le cadre des programmes existants gérés par la Commission, à promouvoir l'apprentissage des langues au sein de l'Union. S'il ne prévoit pas d'intervention à l'extérieur de l'Union européenne, il constitue une initiative favorable à la diversité linguistique et traduit une prise de conscience de la nécessité de promouvoir le plurilinguisme au sein de l'Union européenne. A l'avenir, la Commission européenne pourrait collaborer aux travaux des trois espaces linguistiques en donnant la meilleure diffusion aux informations sur l'existence de ce nouveau réseau. La Commission prévoit notamment la création d'ici 2006 d'un portail Internet d'information pour les professionnels et le grand public sur les formations disponibles, sur les avantages de parler plusieurs

langues, etc. Il n'y aurait que des avantages à ce que ce portail relaie des informations sur chacun des réseaux de la francophonie, de la lusophonie et l'hispanophonie, ainsi que sur leurs initiatives communes. Elle pourrait aussi inviter les organisations représentant les aires linguistiques comme observateurs ou experts pour ses propres travaux et participer aux réunions de ce réseau qui comprend un nombre non négligeable d'États membres de l'Union européenne : à titre d'exemple, neuf pays de l'Union européenne appartiennent à la Francophonie. L'Union européenne pourrait enfin travailler de concert avec ces réseaux afin de promouvoir le plurilinguisme au sein de l'Union et des institutions européennes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23708

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6573

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3628